

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les lettres de Rome du 30 décembre portent que le pape a prononcé un discours en recevant les félicitations de la consulte d'Etat pour les finances.

Dans ce discours le pape dit qu'on n'a pu arriver à couvrir l'emprunt destiné à combler le déficit, mais que la France employait ses bons offices pour amener le gouvernement italien à verser une somme représentant une partie de la dette romaine.

Le Pape aurait écrit à ce sujet à l'Empereur Napoléon et attendrait encore la réponse à sa lettre. Dans cette lettre le Pape déclarerait qu'il ne refuse pas, à titre de restitution, une somme d'argent, que cette somme serait destinée à payer les intérêts de la dette publique; mais que cette acceptation n'impliquerait rien, de la part du Saint-Siège, la reconnaissance de la légitimité des faits accomplis.

Divers journaux assurent que le gouvernement italien réduirait son armée de 100,000 hommes. La Patrie croit pouvoir affirmer que la réduction n'atteindra que le chiffre de 50,000 hommes.

D'après les nouvelles de Florence, le nouveau cabinet serait dans l'intention de maintenir le projet de la loi concernant l'abolition des corporations religieuses.

Le rapprochement qui pourrait s'opérer entre la France et l'Autriche préoccupe vive-

ment la Russie. La *Gazette nationale* de Lemberg annonce que les soldats qui avaient obtenu des congés ont été rappelés avant même d'avoir pu arriver chez eux. Le gouvernement russe a expédié l'ordre de concentrer des troupes sur les frontières d'Autriche; les corps mêmes de cavalerie et d'artillerie doivent se rapprocher du territoire autrichien.

La commission d'enquête sur les massacres de la Jamaïque est partie avant-hier de Southampton.

Nous trouvons dans les journaux anglais d'épouvantables détails sur les massacres de la Jamaïque.

Le *Daily News* a publié une lettre d'un membre de l'assemblée de la Jamaïque, qui viendrait à l'appui des reproches adressés aux autorités et au gouverneur Eyre. Suivant ce correspondant, bien placé pour voir et juger, l'émeute des nègres était purement locale, et ce que le gouverneur Eyre appelle des mesures de vigueur et de précaution a été un véritable massacre. « Les nègres, dit la lettre, ont été fusillés dans les bois comme du véritable gibier, alors qu'ils fuyaient les soldats. Avec eux tombaient leurs femmes et leurs enfants. »

Un autre correspondant écrit : « Ici c'est le règne de la terreur. On n'a pas dit la moitié de ce qui s'est fait, et l'on ne saura jamais tout en Angleterre. »

L'agence Reuter a communiqué aux journaux de Londres une importante dépêche de New-York, en date du 23 décembre au soir. Le président Johnson aurait soumis à la sanction du Sénat la nomination de M. Bigelow

comme ministre des Etats-Unis à Paris, et celle de M. L. D. Campbell, ex-membre du Congrès, comme ministre plénipotentiaire extraordinaire près la république du Mexique, en remplacement du général Logan, qui a décliné cette mission.

On sait combien la querelle du Chili avec l'Espagne est préjudiciable aux intérêts de l'industrie des cuivres en Angleterre. M. Bright vient d'adresser, au président de l'association des maîtres de cette industrie, la lettre suivante : « Lord Clarendon est impatient, je crois, de mettre fin aux affaires du Chili. Les gouvernements anglais et français ont proposé leurs bons offices. L'offre a été accueillie à Madrid avec un esprit de conciliation. Les termes de l'arrangement sont honorables pour les deux parties et ont été acceptés à Madrid sans hésitation. Le projet a été envoyé au Chili par la dernière malle, et s'il est reçu là d'une façon convenable, la querelle est finie. J'espère donc que le malaise dont souffre votre industrie va bientôt disparaître. On a répondu, je crois, officiellement à votre mémoire; mais j'ai pensé que vous seriez bien aise de savoir ce que m'a dit lord Clarendon. »

Les derniers avis de Santiago (Chili) sont du 16 novembre. Les Chiliens continuaient leurs préparatifs de guerre et attendaient la nouvelle d'une révolution au Pérou. L'amiral Pareja, craignant que la frégate *Blanca*, chargée du blocus de Caldera, fût surprise et attaquée par des forces supérieures, avait abandonné le blocus de Coquinabo et envoyé à Caldera la frégate *Berenquela*. Les blocus es-

pagnols sont peu effectifs : non-seulement les marchandises et la correspondance circulent facilement, mais le gouvernement chilien a pu envoyer des armes et des soldats d'un point de la côte à un autre.

Les Espagnols, réduits à vivre de farine, de haricots et de viande sèche qu'ils tiraient du Pérou, avaient fait sans succès plusieurs tentatives pour se procurer des vivres frais dans la baie de Talcahuano. Ils avaient été repoussés par les Chiliens et avaient perdu un prisonnier.

Un certain nombre de volontaires nord-américains sont allés prendre du service au Chili.

A la Havane, la question relative à l'abolition de l'esclavage fait chaque jour de nouveaux progrès. Des ordonnances en ce sens ont déjà été rendues.

Le steamer la *Seine*, arrivé à Southampton avec la malle anglaise des Antilles, dit le *Phare de la Loire*, a apporté des correspondances de la Guadeloupe du 9 décembre, qui sont postérieures d'un jour à celles venues par le *Tampico*.

Nous extrayons d'une lettre adressée à un négociant de Nantes par son frère, habitant la colonie, les passages suivants qui retracent le tableau navrant que présentait encore notre malheureuse possession :

Trois-Rivières, 9 décembre 1865.

« ..... Au surplus, je suis enchanté que tu te sois abstenu de toute expédition, car je ne sais ce que nous allons devenir.

» Le choléra fait des ravages dans toute la

## FEUILLETON.

15

## LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

(Suite.)

Toinette, Jeanneton, Péline Langue d'Argent, la mère Cartahu et Jeanne la Blonde, interrompent ce discours; elles ont pris la frégate d'assaut : les voilà qui se jettent au cou de leurs frères, de leurs amoureux, de leurs maris.

— Il a bien fallu qu'elles vinssent à bord, puisqu'eux ne descendaient pas !

Thomas, le contre-maître de la cale, ne contient plus son émotion; Madurec saute de joie comme un mousse; Austerlitz, Gazette et compagnie jurent de plaisir comme des hommes; Cagnard est en extase, Frise-Poulet rit aux larmes, Alexis le Parisien se hâte d'embrasser ses cousines, et entre autres mademoiselle Athénaïs, factrice du café des Trois-An cres.

Mais Concarneau se retire à l'écart et pleure, car il vient d'apprendre que sa bonne femme de mère est morte depuis plus de six mois.

— A bientôt donc, dit Requin en achevant de dépasser les manœuvres de mer du mât de beau-

pré!... A bientôt! brigand de M. Martel!... Tu n'auras rien perdu pour attendre.

Le forban lâcha une draille qu'il roulait, pour frotter l'une contre l'autre ses mains plus raboteuses que deux limes. Son rire grondeur se perdit encore cette fois dans le gréement de la civadière. Ses yeux pétillaient. Il rugissait, il trépidait à l'extrémité du bout-hors de foc.

Quelques coups de sifflet retentirent; un premier canot fut armé; Martel se trouva du petit nombre des heureux qui eurent le privilège d'y embarquer pour se rendre à terre. Requin le vit déborder, et ricanant d'un ton sinistre :

— Va prendre du bon temps, dit-il!... Ça presse !

## XI. — LA GRAPPE DE RAISIN.

La plupart des carrières donnent à l'esprit aussi bien qu'au corps une sorte de désinvolture qui fait dire à l'observateur : Celui-ci est artiste, celui-là bureaucrate, cet autre militaire. Mais si chaque profession a son cachet particulier plus ou moins apparent, l'état de marin est sans contredit un de ceux qui se reflètent le plus aux allures extérieures, au langage et aux idées de l'individu. On ne saurait le nier, le vaisseau, comme un moule de bronze, fa-

çonne ses hôtes suivant ses angles saillants et rentrants. Toutefois cette pression n'agit pas de même sur tous : des causes étrangères en atténuent la puissante influence : l'âge, le grade, la position modifient les marins à l'infini.

Ainsi l'éclaireur, joyeux débutant dans la lice, rose et blonde figure, adolescent enthousiaste, écolier fier de son aiguillette dorée; l'officier sceptique ou désillusionné, ambitieux ou insouciant, résigné ou tyrannique, caractère mobile qui se modifie avec chaque fonction nouvelle; l'amiral navigateur par exception; le capitaine au long cours, routinier ou entreprenant; l'aventureux corsaire; l'opiniâtre patron-caboteur; le pilote intrépide et fanatique; le matelot bronzé par le soleil intertropical, endurci au souffle de tous les vents, crédule et bonne créature qui sourit à chaque danger nouveau; tous sont marins, entendent un langage qui leur est commun, et pratiquent une même profession sur laquelle reposent la force et la richesse du pays.

De là une longue série de figures maritimes, parmi lesquelles on rencontre de distance en distance des physionomies complètes et bien accusées qu'on ne peut confondre avec aucune autre.

René Martel aurait pu poser comme un type du

jeune enseigne; il était parvenu à cette période où tout semble beau dans un métier qui a la propriété de colorer les objets en teintes brillantes et dorées pour les uns, ternes et sombres pour les autres. Il était plein d'espérance, d'amour, de confiance en l'avenir.

Quand le canot eut abordé à la cale la Rose, débarcadère habituel des nouveaux arrivants, il sauta sur le quai, monta rapidement jusqu'au cours d'Ajot, et frappa non sans émotion à la porte du petit jardin.

Il était mis élégamment, mais avec simplicité. Un gilet blanc, une cravate flottante, une casquette d'uniforme, une épaulette scintillante, un poignard à manche d'ivoire, tel était son costume.

Martel avait vingt-deux ans; son teint bistré par le soleil intertropical, lui donnait un air plus viril que lors de son départ; sa souplesse était la même, et de longs cheveux bouclés augmentaient sa ressemblance avec ces belles têtes italiennes qu'on admire sur les toiles des grands maîtres.

Contre son désir et son attente, ce ne fut point Sophie qui ouvrit; Martel oubliait que deux longues années s'étaient aussi écoulées pour elle, deux années à cet âge où les naïvetés de l'enfance disparaissent.

colonie : la Pointe a perdu plus du dixième de sa population ; la Basse-Terre est déjà rendue à 15 pour cent.

» Je suis ici depuis quinze jours, au milieu des morts et des mourants ; les habitations sont ravagées ; créoles, indiens, congos sont enlevés ; tous les travaux sont suspendus, c'est à peine si l'on trouve des bras pour enterrer les morts. Hier, près de ma cafetière, il m'a fallu menacer de mettre le feu aux cases, pour décider à enterrer un cadavre, et il a fallu en brûler un autre dans la maison.

» Le fléau a débuté dans le quartier à la Grande-Ruse, où est ma sucrerie ; il n'y reste presque plus personne. M. C..., après avoir soigné avec sa mère tous les malades des environs (ma sucrerie servait d'ambulance), sont tombés tous les deux ; pendant toute une nuit on les a cru perdus. J'ai passé là quarante-huit heures auprès d'une famille désolée, et je puis dire que mon traitement a beaucoup contribué à les sauver tous les deux.

» Les habitations Le Camp Grande aux Dole Carbonnet, Nuheimberg, ont perdu la plus grande partie de leurs travailleurs.

» Ce matin, l'un des fils de M. W... est mort après dix-neuf heures de maladie ; à la Basse-Terre, mon notaire, M. D... est mort ; enfin mon habitation délabrée et sans travailleurs ne vaut pas grand chose.

» Depuis quinze jours, je parcours du matin au soir, un sac de médicaments sur le dos, tout le quartier du Trou-au-Chien, peuplé d'une foule de petits propriétaires déjà ruinés par l'ouragan.

» La misère la plus profonde est partout : dans toutes les cases, rien, rien, plus un pot à tisane, pas de charbon, pas de nourriture ; des familles entassées dans une petite chambre vomissant les unes sur les autres ou allant par en bas, des familles décimées ou des membres restés seuls après avoir vu mourir tous les leurs !...

» Enfin, partout des gens anéantis, momifiés, se refusant à soigner les autres, témoignant l'indifférence la plus complète ou le calcul le plus atroce. Pour un morceau de terre, une misérable case, une armoire, quelques chaises, un peu de linge, enfin pour l'appât d'un héritage, à repousser du pied, laissant mourir leurs parents sans soins, et quelquefois sans nourriture !...

» C'est dans de pareilles conditions que je fais de la médecine par instant, et j'ai la satisfaction d'en avoir sauvé pas mal, surtout des enfants.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un décret convoquant le Sénat et le Corps-Législatif pour le 22 janvier.

sent de jour en jour, et où les jeunes personnes apprennent par principes une réserve qui les épouvante d'abord, et devient ensuite une seconde nature.

Lorsqu'il entra dans le salon, à peine osa-t-elle lever les yeux sur lui ; elle rougit au souvenir peut-être de ce mouchoir qu'elle agitait tout à l'heure par un sentiment plus fort que sa retenue nouvelle.

Mme Cimard reçut le jeune officier comme son propre fils ; Sophie mêla bientôt sa voix à celle de sa mère. Martel l'écoutait avec une surprise extrême ; à mesure qu'elle parlait, il comprenait la révolution qui s'était opérée en elle pendant l'absence de la *Cléopâtre* ; mais ne doutant pas que son amour ne fût partagé, il sortit de chez la vieille dame, bien résolu à ne point tarder davantage à demander la main de Sophie.

La bienveillance avec laquelle on l'avait accueilli, mille rapprochements qu'il faisait en lui-même, lui donnaient tout à espérer.

Dès le soir, il sut que son meilleur ami, Eugène de Billancourt, enseigne comme lui, se trouvait en rade de Brest sur la corvette la *Sylphide*. Dès le lendemain, il s'empessa de l'aller voir. Aussitôt commencèrent les confidences amoureuses.

Martel avait le cœur plein ; il brûlait de s'épan-

— MM. Dubois, Hérold et Hérisson, avocats à la Cour de cassation, viennent de déposer le pourvoi formé devant le conseil d'Etat par les étudiants Rey, Casse, Bigourdan et autres, contre l'arrêté du conseil supérieur de l'instruction publique, qui les exclut de l'académie de Paris, à raison des faits qui se seraient passés au congrès de Liège.

— Le roi de Portugal a, dit-on, promis à l'Empereur une chose qui va faire grand chagrin à une foule de gens ; il s'agit de changer la couleur du ruban de la décoration portugaise qui ressemble à celui de la Légion-d'Honneur.

— Nadar est aux cent coups. Nadar se désole. Nadar s'arrache les cheveux ! Du moins, M. Adrien Marx l'affirme dans sa chronique de l'*Epoque*. Et voici la cause de tous ces tourments :

« Dans la dernière séance de la société du *plus lourd que l'air*, il a été lu un mémoire adressé par un correspondant d'outre-Océan. Il y est dit qu'un Américain a découvert le moyen de se soutenir en l'air en compagnie de plusieurs concitoyens, que des expériences ont été faites et qu'elles ont parfaitement réussi, que le nouvel aérostat est tout en fer, fonctionne par la vapeur, et qu'il a enlevé dans les plaines voisines de Boston vingt personnes avec facilité, élégance et sécurité.

» *Nota bene*. — Ceci n'est point un canard.

» On conçoit le désespoir du capitaine du *Géant*. Il déplore que les fonds lui aient manqué pour réaliser ses projets, et que l'Amérique ait la gloire d'une découverte dont il voulait doter la France. Ce à quoi nous opposons que l'ami Nadar a tort de se chagriner. Si la chose est vraie, c'est tant pis pour la France, qui n'a pas secondé ses efforts, et il lui reste les satisfactions du devoir accompli. Si la nouvelle est fautive... *all right for him!* »

Mais comme un malheur n'arrive jamais seul, ce pauvre Nadar court risque de se voir distancé dans la solution du problème de la navigation aérienne, à Madrid en même temps qu'à Boston.

« D'après une feuille espagnole, un M. Dombon se proposait d'exécuter, le 1<sup>er</sup> janvier, un voyage aérien de Madrid à Valence.

» L'appareil de M. Dombon est construit d'après le système des ailes de l'oie, le plus favorable au vol, paraît-il, et en même temps permettant au voyageur de se soutenir si par hasard il tombait à l'eau. »

N.-B. — Ceci, par exemple, pourrait bien être un véritable canard.

— Serions-nous à la veille d'une grande découverte ? Un ingénieur parisien vient de publier une circulaire tendant à la création d'une Société internationale pour l'exploitation en commun d'un nouveau genre d'appareil qui supprime entièrement pour la marine les voiles, la vapeur, le gaz, l'électricité et la vapeur étherisée.

cher dans un cœur ami. Il avait retrouvé Sophie plus belle, plus charmante que jamais !...

— A quoi bon te parler de ma campagne ? disait-il : une station Rio, quelques croisières, deux ou trois pamperos dans la Plata, peu d'aventures dignes d'attention... Laisse-moi te parler d'elle, et d'elle encore.

Les deux camarades s'étaient assis sur la dunette de la *Sylphide* ; Martel délirait de joie.

— Tout marche à souhaits !... mon rêve se réalise ! Elle m'aime ! j'en suis sûr ! Ses yeux étaient humides quand j'ai dit que son souvenir a rempli toutes mes heures de quart... Et Mme Cimard souriait à m'entendre... Tu viendras avec moi, tu m'attendras à terre : je tiens à te dire tout de suite que j'ai réussi.

Les deux amis allèrent déjeuner à bord de la *Cléopâtre* ; puis, ils se promenèrent longtemps sur les passavants, au milieu des matelots.

Billancourt fumait un cigare ; Martel continuait de peindre, en termes chaleureux, ses espérances et son amour.

— Ah ça ! Cagnard, dit Frise-Poulet, sais-tu que M. Martel a l'air terriblement content ?...

— Pardiennement répondit le quartier-maître, cet

Au moyen de cet appareil, l'inventeur prétend pouvoir remplacer dans l'industrie toutes les forces motrices actuelles, et les remplacer par une force motrice nouvelle dont on pourra élever la puissance à volonté, sans aucun danger d'explosion.

Dans ce siècle de progrès, il ne faut s'étonner de rien.

— Voici, d'après le résumé du tableau publié le 21 décembre par le secrétaire du département vétérinaire de Londres, le nombre des animaux atteints par l'épizootie, dont les ravages sont de plus en plus déplorables.

Pendant la semaine finissant au 2 décembre, la mortalité, qui avait été de 3,028, a été pendant la semaine suivante de 5,356, et pendant la semaine finissant le 16 décembre de 6,054. Depuis le commencement de la maladie, 55,586 animaux ont été atteints, sur lesquels 29,700 sont morts, 12,380 ont été tués par mesure de prudence, 4,686 ont seulement été guéris et 8,620 restent encore en traitement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

D'après le relevé des quêtes versées par les paroisses du diocèse d'Angers, pour le *Séminaire*, depuis Noël 1864 jusques et compris la Toussaint 1865, le chiffre total s'élève à la somme de 60,960 fr. 66 c.

Les dix églises qui ont produit les sommes les plus importantes sont les suivantes :

1. Cathédrale d'Angers.....	2,969	63
2. Saint-Joseph id. ....	1,475	20
3. Saint-Laud id. ....	1,200	12
4. Eglise de Beaufort.....	1,061	55
5. Eglise du Lion-d'Angers...	1,015	20
6. Saint-Pierre de Saumur ...	1,013	»
7. Notre-Dame, à Angers....	801	40
8. Notre-Dame, à Cholet....	763	»
9. Saint-Serge d'Angers.....	759	85
10. La Visitation, à Saumur ...	727	»

L'année a mal fini au Puy-Notre-Dame. Le dernier jour, vers huit heures du soir, un incendie considérable s'est déclaré dans l'habitation d'un nommé Sancier, charron. Le feu a commencé dans une écurie et des greniers pleins de fourrages.

La compagnie de pompiers et la plupart des habitants du Puy-Notre-Dame, parmi lesquels on remarquait les autorités et le vénérable curé, se sont rendus en toute hâte sur les lieux du sinistre. Le zèle et l'intelligence que les braves pompiers, aidés de la population, ont mis à combattre cet incendie qu'alimentait un vent assez fort du sud-ouest, ont pu préserver les habitations voisines, contiguës au bâtiment incendié. Au bout de deux heures on était maître du feu. La toiture et les fourrages que contenaient les greniers ont été seuls la proie des flammes. On a pu sauver

le mobilier. Tout était assuré à la compagnie du *Soleil*.

Tout le monde a fait son devoir, mais on doit surtout rendre hommage au sang-froid et au courage qu'ont déployés le commandant des pompiers et les sapeurs Hardouin, Chapelle, Blandeau et Chollet.

On sait que la sous-répartition des fonds affectés aux travaux d'entretien et de réparations ordinaires des routes et ponts, rivières, bacs, canaux, quais et ports maritimes de commerce, doit être faite pour chaque département dans un conseil local présidé par le préfet, et composé de l'inspecteur général de la division, de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et de deux membres du conseil général nommés par l'administration supérieure.

Le *Moniteur* annonce que, par arrêté du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 26 décembre 1865, sont désignés pour faire partie en 1866 du conseil local de Maine-et-Loire, MM. de Contades, et Berger-Lointier, membres du conseil général.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Variétés.

LES FINANCES. — ÉTUDE RÉTROSPECTIVE.

(Suite et fin\*).

Dans notre étude sur l'ancien régime financier, nous avons omis de mentionner un point important qui domine tout le système, et qui constitue une différence immense avec le régime actuel. C'est que, sous l'ancienne monarchie, l'impôt était créé souverainement par un édit du roi, que le parlement enregistrait librement ou non ; tandis que depuis 1789, les nombreuses constitutions qui se sont succédées ont toujours consacré le vote libre de l'impôt par les représentants de la nation.

Pour être complètement exact, il faut reconnaître qu'on évite souvent de soumettre à ces représentants des lois spéciales d'impôts. Pour modifier ceux existants, dans des proportions qui quadruplent le montant de certaines perceptions, on se borne à insérer ces modifications dans quelque article du budget annuel, moyen plus simple, moins sensible dans le public, et qui a l'avantage d'amoinrir des débats difficiles.

Une autre observation importante, c'est que, sous l'ancien régime financier, les frais généraux de perception s'élevaient à une proportion beaucoup plus considérable que dans le système actuel. Celui-ci a simplifié et surtout éclairé tous les rouages administratifs. Ce résultat est aussi produit, pour un impôt très-important, par une cause à laquelle on ne pense pas généralement, et qui est digne de

(\*) Voir l'*Echo* des 14 et 30 décembre.

autre officier que tu vois là avec lui, c'est son ami, son vrai matelot, quoi !

— Pour lors, c'est pour eux comme pour nous, quand tu m'as retrouvé sur le *Harpon*.

— Seulement ! dit Cagnard, l'affaire se passe tranquillement, et, retrouvant son matelot, il ne sera pas forcé de...

— *Motus*, vieux, interrompit Frise-Poulet, ne parlons jamais de ça... Tu m'as bûché dessus le tempérament, c'était l'ordre ; tu m'as ménagé le plus que tu as pu, suffit !... Pas de plaisir sans peine, matelot... Eux autres n'auront pas non plus la chance de naviguer vingt mois ensemble, de débarquer du même coup, de rembarquer l'un avec l'autre, comme nous ferons... Si n'était la vergogne, vois-tu, matelot, je m'abonnerais à une dégelée par an pour ne jamais naviguer sans toi.

— Vrai des vrais !... vieux des vieux !... s'écria Cagnard attendri.

Requin sortit à moitié du trou de beaupré ; ses yeux ardents s'arrêtèrent d'abord sur les deux matelots.

— Je vous régèlerai bientôt, dit-il sourdement.

Puis remarquant la joie pétulante de René Martel :

— Faut savoir ! pensa-t-il, vu que le quart d'heure est proche !

Il descendit nonchalamment vers l'endroit où les deux enseignes s'étaient placés et en entendit assez pour rugir de satisfaction :

— Bon !... Tu veux te marier, tu es content, tu es heureux !... J'aime mieux ça... Quand j'aurai mis le grappin sur toi, je serai plus content, moi aussi !

— Demain, disait Martel, nous entrons dans le port ; je me mets en mesure, j'écris au ministre, je fais venir tous les papiers nécessaires...

— Tu vas bien vite en besogne ! interrompit Billancourt. Et Mme Cimard ?...

— Oh ! je suis sûr de son consentement ! de celui de Sophie !... je ne doute point !... Non ! ne dis pas un mot qui affaiblisse mon espérance.

— Sans te repousser, on peut t'ajourner...

— Non !... non !... Aussitôt après le désarmement, je me marie avec elle, je le veux.

— Je serai sur le cours d'Ajot, près de la petite porte.

— Allons, Billancourt ! le canot est armé... A terre ! Viens !

Requin, comme il avait fait la veille, suivit des yeux le canot major, entraîné vers la case la Rose par une pluvieuse brise du sud-ouest.

— Demain !... demain soir !... quand il descendra



Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

*Demande en séparation de biens.*

D'un exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du 4 janvier 1866, enregistré.

Il résulte que M<sup>me</sup> Luce-Adélaïde Paire, épouse du sieur Joseph Guichard, marbrier, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière,

A formé sa demande en séparation de biens contre ledit sieur Guichard, son mari.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 5 janvier 1866.  
(6) BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 21 janvier 1866, à midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire,

**UNE MAISON**, sise à Bagneux, chemin du Vau-Langlais, occupée par Charles Touchet, tailleur de pierres; écurie, toit à porcs, pressoir à mécanique, cave voûtée; Et 45 ares 88 centiares de vigne y attenant.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter, au sieur TOUCHET, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PETIT CLOS DE VIGNE

De 27 ares 50 centiares environ, en plein rapport, avec arbres fruitiers et grotte, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

S'adresser à BRUNEAU, curé de Bagneux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER

DE SUITE,

**MAISON**

A Saumur,

Rue de l'Ancienne-Messagerie,

Dépendant de la succession de M. Malbois.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (607)

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**A VENDRE**

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien affruié.

S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

**A CÉDER DE SUITE**  
UN FONDS

DE

COMMERCE DE LIMONADIER.

Beau Matériel,

Droit à un long bail.

S'adresser à M<sup>e</sup> POULET, avoué à Saumur. (604)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Après décès.

Le mercredi 10 janvier 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée dame Marie-Nicole Goebel, veuve de M. Jean-François Willemin, dite de Vilhem, propriétaire, rue Beaurepaire, à Saumur, maison de M. Joly, sculpteur, à la vente publique aux enchères d'objets dépendant de sa succession, à la requête de M. et M<sup>me</sup> Dessalette, demeurant à Paris, agissant sans attribution de qualité.

Il sera vendu :

Draps, serviettes, essuie-mains, rideaux, chemises, robes en différentes étoffes, châles, jupons, bonnets, chapeaux et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 14 janvier 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Thibault, chauffournier, demeurant à Chanteloup, commune du Vaudelnay-Rillé, à la vente publique des marchandises, matériel et mobilier, dépendant de sa faillite, à la requête de M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Environ 600 hectolitres de chaux et 400 hectolitres de charbon de terre, 200 mètres cubes de moellons à chaux, pierres et carreaux à pressoirs, 34 marches, 4 rouleaux, 8 timbres, 150 pierres brutes, plusieurs hectolitres en fer, charrettes, tombereau, tilbury, cheval, harnais, génisse, foin et sain-foin, barres de fer, cric et autres outils; armoire, tables, chaises, pendules, effets, vin, barriques vides et autres objets.

Et le mardi 16 janvier, à Saumur, sur la cale du quai Saint-Nicolas, il sera vendu environ 400 hectolitres de charbon, dépendant de la même faillite.

Ordre de la vente : On commencera, à midi, à la carrière; ensuite à Chanteloup, et on finira à Montreuil. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A CÉDER DE SUITE,**  
UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1866,  
MAISON AVEC JARDIN

Remise et Ecurie,

Rue du Palais-de-Justice, n° 3.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n° 14. (4)

Rien de mieux à offrir pour Étrennes.

**POULARDES DE LA FLÈCHE**

M<sup>me</sup> AILLEROT sera à Saumur à partir de demain dimanche 31 décembre, rue de la Tonnelie, maison GUILLEMET, avec une belle collection de Poulardes de La Flèche, semblables à celles qui ont été récompensées à l'exposition de Paris. — M<sup>me</sup> Aillerot vend en confiance; elle fournit les principales maisons de Paris et de la province. (5)

**A VENDRE**  
UNE MACHINE

(En très-bon état, système Maurice, d'Épernay)

A boucher les vins de Champagne.

S'adresser rue Royale, n° 23, à Saumur.

On peut prendre à l'essai. (3)

**A LOUER**  
Présentement,

UNE PORTION DE MAISON,  
PREMIER et SECOND ÉTAGE,  
Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

**A LOUER**  
Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

**BIDIER-CHAMPNEUF**

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes; asperges, champignons, sardines, etc. (610)

**MAISON DE COIFFURE**

M. et M<sup>me</sup> EUGÈNE,  
Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que, pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M<sup>me</sup> EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsels, broserie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

**DESCOTIS**

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 JANVIER.			BOURSE DU 5 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 30	»	»	68 25	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98	»	»	98	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	468 75	»	»	466 25	»	»
Banque de France. . . . .	3685	»	»	3675	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1325	»	»	1325	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	640	»	»	640	»	»
Crédit Agricole. . . . .	637 50	»	»	637 50	»	»
Crédit industriel. . . . .	692 56	2 50	»	695	2 50	»
Crédit Mobilier. . . . .	800	»	»	800	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	1020	»	»	1017 50	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	843 75	»	»	842 50	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1146 25	1 25	»	1135	»	»
Est. . . . .	523 75	»	»	523 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	846 25	»	»	850	3 75	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	573 75	2 50	»	570	»	»
Ouest. . . . .	550	1 25	»	550	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1697 50	»	»	1685	»	»
Canal de Suez. . . . .	430	»	»	425	»	»
Transatlantiques. . . . .	550	»	»	540	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 50	»	»	65 30	»	»
Autrichiens. . . . .	425	»	»	427 50	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	430	»	»	425	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	216	»	»	216 25	»	»
Romains. . . . .	158 75	»	»	160	1 25	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	467 50	»	»	458 75	»	»
Saragosse. . . . .	220	5	»	210	»	»
Séville-Xérés-Séville. . . . .	52	»	»	50	»	»
Nord-Espagne. . . . .	181 75	»	»	177 50	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	533 75	»	»	530	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	307 25	»	»	307 50	»	»
Orléans. . . . .	302 50	»	»	302 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	302	»	»	302	»	»
Ouest. . . . .	303 50	1	»	301	»	»
Midi. . . . .	300	»	»	301	1	»
Est. . . . .	304 50	»	»	304 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.